

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Bernard BARDOU, Michel BELAVAL, Corinne BOUTIÉ, Marie-Françoise DURIS, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Carole PUYELO, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.

Absents excusés : Danielle LANDEZ, Eric VERNHÈRES.

Secrétaire de séance : Michel BELAVAL.

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les services techniques et création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le service scolaire
2. Action sociale : Attribution d'une aide
3. Subventions aux associations : dossiers complémentaires (Ste Cécile de Plane Sylve et Racontarn)
4. Régularisation parcellaire lieu-dit « L'Oulivié »
5. Dénomination du lotissement « Lafont »
6. Cession de matériel informatique : détermination du prix de vente
7. Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet sur la rivière Agout par la SARL Energie verte de Teyssode
8. Décisions modificatives
9. Questions diverses

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2017.

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les services techniques et création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le service scolaire

M. le Maire expose que les contrats à durée déterminée de deux agents arrivent à échéance le 16 novembre 2017 et que ces agents bénéficient de contrats aidés.

M. le Maire précise que l'Etat a décidé durant l'été de supprimer environ un tiers des contrats aidés et de concentrer ces contrats sur des secteurs jugés prioritaires. A ce jour il n'est pas possible de renouveler les deux contrats aidés de la commune.

L'association Accueil de loisirs en pays d'Agout rencontre également ce problème, l'association compte 5 emplois aidés, dont 3 ne sont pas renouvelés pour le moment ce qui engendrera des charges supplémentaires immédiatement pour l'association. L'association a décidé de s'associer au mouvement de grève du 12 septembre pour manifester leur mécontentement.

M. le Maire informe qu'il a adressé un courrier au Président de la République et au Député à ce sujet et que nombreux élus et associations montent au créneau.

M. le Maire propose de réinscrire ce sujet au prochain conseil municipal, en espérant une issue favorable.

2) Attribution d'une aide financière individuelle (2017/48)

M. le Maire présente le dossier de demande d'aide financière transmis par le Travailleur social de la Maison du Département de Puylaurens et les propositions de la commission :

N° dossier	Aide sollicité par le Travailleur social	Avis proposé
D03N°02 + D01N°04 EF NB	Aide financière non remboursable de 200 €	Favorable

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition mentionnée ci-dessus, soit :
 - Dossier D03N°02 + D01N°04 EF NB : aide de 200 € non remboursable
- Demande à M. le Maire de faire procéder au versement de 200 € à la personne concernée.

3) Versement de subventions (2017/49)

M. le Maire rappelle que l'association Sainte Cécile a accueilli un spectacle de danses sévillanes le samedi 24 juin 2017 à l'occasion du Feu de la St Jean dans le cadre des actions culturelles proposées et prises en charge par la Commune ; il présente le bilan des dépenses qui s'élève à 390 €.

M. le Maire rappelle également les autres manifestations du programme culturel communal 2017 :

- Racontarn le jeudi 28 septembre 2017 (500 €)
- Monday Jazz Band le vendredi 24 novembre 2017 (700 €)

Au montant des prestations s'ajouteront les frais de restauration et de droits d'auteurs.

Cette dépense sera prise en charge directement par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 390 € à l'association Sainte Cécile ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2017 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. Noël Ferran, Mmes Nelly Pinel et Sophie Sence n'ont pas pris part à cette délibération.

4) Régularisation parcellaire « L'Oulivié » (2017/50)

M. le Maire explique que Mme Anne Deux, trésorière du Centre des finances publiques de Saint M. le Maire rappelle la délibération n°2017/01 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées section ZB n°50 – 53 et une partie de la parcelle 61.

M. le Maire propose de modifier les modalités d'acquisition de ces parcelles et de réaliser cette cession moyennant l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que cette cession se fera à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, faire et dire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener à bien ce dossier.

5) Dénomination du lotissement « Lafont »

M. le Maire informe qu'un terrain du lotissement de M. Lafont a été vendu. La propriétaire de ce terrain sollicite le conseil municipal pour donner un nom à cette nouvelle voie.

Plusieurs propositions sont faites :

- Rue du 11 novembre
- Rue Henriette Gontier
- Rue de la clef des champs
- Chemin des Jardins d'Eva
- Allée du Paon

M. le Maire propose d'en rediscuter lors d'un prochain conseil municipal.

6) Cession de matériel informatique (2017/51)

M. le Maire informe que le groupe scolaire dispose depuis la rentrée scolaire de tableaux interactifs, de nouveaux vidéoprojecteurs et ordinateurs portables.

Une des enseignantes souhaite conserver, à titre personnel, l'ancien ordinateur portable. M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à cette demande ;
- fixe le prix de vente d'un ordinateur portable à 100 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7) Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet sur la rivière Agout (2017/52)

M. le Maire présente la demande et le dossier reçus le 12 juillet 2017, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet sur la rivière Agout, communes de Teyssode, Damiatte et Saint Paul Cap de Joux, présenté par la SARL Energie Verte de Teyssode.

Par arrêté en date du 28 juin 2017, M. le Préfet du Tarn a demandé l'ouverture d'une enquête publique relative à cette demande pour la période du 29 août au vendredi 29 septembre 2017 inclus.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin de Breils et du Moulinet sur la rivière Agout, communes de Teyssode, Damiatte et Saint Paul Cap de Joux, présenté par la SARL Energie Verte de Teyssode.
- charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à M. le Préfet.

8) DM n°3 – Irrigation du stade (2017/53)

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer le réseau d'irrigation du stade en raison de sa vétusté ; le devis s'élève à 1 044 € HT.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
21538	Réseau d'irrigation stade	1 100,00 €	
2158-17006	Illuminations	-1 100,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis et les virements de crédits comme présentés ci-dessus.
- Autorise M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

9) **Questions diverses**

Rentrée des classes

M. le Maire informe que l'école compte 109 enfants cette rentrée scolaire.

Philippe Viala ajoute que les tableaux numériques ont été installés durant l'été et que les enseignants ont suivi une formation le 30/08.

Centrale hydroélectrique

Un nouveau permis de construire a été déposé par M. Milon respectant les préconisations émises lors du refus du premier permis de construire. Le dossier a été transmis au Service départemental d'architecture du Tarn.

Conférence nationale des territoires

Dans le cadre de la conférence nationale des territoires une concertation locale est organisée pour recueillir les contributions des acteurs locaux.

M. le Maire donne lecture du courrier du Premier ministre, de la première série de questions et des propositions de réponse travaillées en réunion adjoints :

- Fracture entre les territoires accentuée par les réorganisations territoriales
- Nécessité d'alléger les normes qui freinent très souvent certains projets ; idem dans le domaine de l'agriculture
- Plus difficile pour les collectivités de trouver les financements pour les projets
- Difficulté de monter les projets d'investissements due aussi à la suppression des aides apportées par l'Etat en matière d'ingénierie
- Plus d'uniformité de traitement, qualité d'un service peut être différente selon la richesse du territoire, dans le cas de l'instruction des dossiers d'urbanisme notamment (suite au transfert de la compétence aux intercommunalités)
- La collectivité de St Paul a pris conscience très tôt des enjeux environnementaux et a multiplié les actions vertueuses (utilisation de l'eau du puit pour l'arrosage, entretien des berges, développement des chemins piétonniers, isolation des bâtiments communaux...)

Salle des sports

La serrure de la porte d'entrée de la salle des sports a été remplacée par des clés protégées. Le BDSP et le Ping St Paulais demande des clés supplémentaires pour faciliter leur fonctionnement associatif.

Pétanque St Paulaise

M. Hernani Lavoura a démissionné du poste de Président de la Pétanque St Paulaise, dans l'attente de la prochaine assemblée générale, M. Patrick Tournier, Vice-président, assurera l'intérim.

INICI

L'association INICI remercie la municipalité pour la subvention octroyée.

SIAEP Vielmur-St Paul

L'eau de l'institution de la Montagne Noire coule dans les robinets depuis le 24 juillet 2017.

Circulation – Voie communale n°1

Des poids lourds venant de la RD 144 empruntent régulièrement par mégarde la voie communale n°1 rejoignant les lieux-dits « Le Lycée », « Le Collège », En bidou, pensant rejoindre la commune de Serviès, pour éviter cela un panneau voie sans issue sera installé aux abords de la RD112.

Cimetière

La première tranche des travaux du cimetière est terminée, la deuxième tranche sera réalisée en régie en 2018. La pose du columbarium sera faite avant la Toussaint.

Crédit Agricole

Isabelle Terral, directrice de l'agence du Crédit Agricole de Lavaur, est venue présenter la nouvelle organisation mise en place à compter du 1^{er} octobre 2017. L'agence sera ouverte les mardis et vendredis matins seulement, malgré la hausse de leur activité due à la fermeture de la Caisse d'Épargne.

M. le Maire propose d'écrire aux administrateurs locaux pour protester et demander de réétudier la situation, proposition validée.

Concours photo/Journées du patrimoine

Philippe Viala présente le programme des Journées du Patrimoine et présente l'exposition des photographies déposées dans le cadre du concours photo.

La remise des prix aura lieu le samedi 16 septembre à 10h30.

Aire de jeux

Annie Valéro informe que le toboggan nécessite quelques réparations.

M. le Maire transmet cette information aux services techniques ; un panneau rappelant l'utilisation de cette aire de jeux sera également ajouté.

Eclairage public « Les Andrieux »

Bernard Bardou signale que le pylône supportant l'éclairage public est en très mauvais état.

Cette information sera transmise au Syndicat départemental d'énergies du Tarn.

CCLPA

Marie-Françoise rend compte des dernières réunions de la communauté de communes :

Bureau

- EHPAD La Grèze : la vente de la maison de retraite de Montdragon est abandonnée, une délibération sera prise lors du prochain conseil de communauté. Une nouvelle gestion de la maison de retraite sera mise en place (conseil d'administration et conseil de vie sociale).
- Projet Très Haut Débit : d'autres solutions moins onéreuses peuvent à priori améliorer la couverture numérique, une pré-étude sera présentée prochainement en bureau

Conseil de communauté

- Le SIRP Guitalens-Lalbarède/Serviès est passé à la semaine de 4 jours dès cette rentrée, une convention de mise à disposition de service entre le SIRP et l'ALSH de Montdragon a été approuvée pour accueillir les enfants les mercredis matins.
- Adoption d'un nouveau plan de financement pour le projet « développement de l'économie touristique par l'aménagement du complexe Aquaval à Lautrec » : coût du projet 140 000 € HT, à la charge de la CCLPA 30 800 €
- Approbation de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Lautrec
- Approbation de la modification n°2 du PLU de Vielmur sur Agout

La CCLPA demande la communication des adresses des conseillers municipaux ; considérant que les délégués de St Paul rendent compte régulièrement sur les décisions prises et les sujets abordés les conseillers municipaux ne souhaitent pas transmettre ces informations.

Prochaines réunions

- Conseil municipal : 12 octobre et 16 novembre 2017

Fin de séance.